

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE
DE BONNEVILLE
CS 39000
35094 Rennes Cedex 9

L'Officier du Ministère Public
à

Références à rappeler : RO

En réponse à votre courrier concernant l'(es) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois 013322 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §1 2°, ART.L.234-1 §1 C.ROUTE. ART.R.234-1 §1 AL.1,§III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BONNEVILLE(74130), AVENUE DES GLIERES**, en date du **23/09/2017**
à **16h35**, par procès verbal n° dressé par **GN BONNEVILLE**, avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Fait à CLUSES, le 14 février 2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

